PROSPECTUS

DE LA

Société de Construction Canadienne

D'OTTAWA.

L'activité commerciale et industrielle qui se manifeste depuis quelques années en cette ville, et la grande demande d'argent qui en résulte pour toutes les classes de a population, ont fait croire aux fondateurs de cette Société, que le temps était arrivé où une institution de prêt et de construction serait d'une grande utilité pour nos concitoyens. Cette Société est fondée dans le même but que celles qui existent déjà dans les principales villes du Canada, et qui ont produit d'aussi heureux résultats tant pour es actionnaires que pour les emprunteurs, auxquels elles offrent un moyen facile de placement pour les premiers, et d'emprunt à des conditions de remboursement faciles pour les derniers.

Ce but, tel qu'énoncé dans les règlements généraux adoptés par la Société, est "d'offrir à ses membres un moyen sûr et avantageux de placer leurs épargnes ; de les aider à acquérir des propropriétés foncières et améliorer celles qu'ils possèdent déjà ; et d'offrir aux emprunteurs des termes faciles d'emprunt et de remboursement."

Le capital de la Société sera divisé en actions permanentes de $50 chaque, payables comptant lors de leur souscription,—et en actions mobiles ou accumulantes de $100 chaque,payables en huit ans par versements mensuels de 75 cts. par action.

Les classes s'ouvriront le troisième jour de chaque mois, et les versements seront payables dans les trois premiers jours de chaque mois. Les actions mobiles pourront être converties en actions permanentes à leur échéance, ou plus tôt à la demande des souscripteurs, —ou retirées de la société dans les six mois qui suivront leur échéance avec les intérêts et profits accumulés sur ces actions.

La société prêtera ses deniers sur garanties hypothécaires, ou sur celles d'effets publics ou autres d'une valeur incontestable, à intérêt raisonnable. Les prêts seront aussi remboursables par versements mensuels, ou à telles autres conditions qui pourront être arrêtées entre la société et les emprunteurs.

Les règlements de la société pourvoient à ce que, dans le cas où les profits de la société permettraient, à l'expiration des classes mobiles, de payer plus de cent piastres par action, une partie du surplus pourra être partagée entre les actionnaires permanents et temporaires, et l'autre partie pourra être convertie en un fonds de réserve.

Les livres d'actions seront ouverts au Bureau de la Société depuis SAMEDI, le 27 JUIN, et les parts souscrites jusqu'au TROIS JUILLET formeront partie de la première classe d'actions. Le public est invité à profiter des avantages qu'offrent les premières classes, car il n'y aura pas de droit d'entrée sur les actions souscrites durant les six mois qui suivront l'ouverture des livres d'actions.

Ceux qui ont l'intention de faire des demandes d'emprunt sont priés de les transmettre dès l'ouverture du Bureau de la Société.

On pourra se procurer gratis, au bureau de la Société, copie du prospectus, des règlements de la Société et des lois qui régissent les Sociétés de construction dans la Province d'Ontario. Ces documents sont publiés dans les deux langues.

Les heures de bureau de la Société seront : de 10 a. m. à 4 p. m., depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et de 10 a. m. à 3 p. m. depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril. Elles seront de 10 a m. à 4 p. m., et de 6 p. m. à 9 p. m. pour les trois premiers jours de chaque mois, durant lesquels devront se faire les versements des actionnaires et des emprunteurs.

Le Bureau de la Société est situé sur la RUE SUSSEX, deuxième porte de la rue Clarence.

Les messieurs suivants ont été nommés directeurs de la société :

M. J. A. Pinard, marchand. Président.

T. G. Coursolles, Asst.-greffier en loi, Chambre des Communes, Vice Président ;

Samuel Benoit, gérant de la Banque Nationale ;

Dr. P. St. Jean. M. P., Président de la Société St. Jean-Baptiste.

Joseph Tassé, Président de l'Institut Canadien-Français.

O. A. Rocque, entrepreneur.

Léon David, marchand.

Secrétaire-Trésorier, M. N. S. Benoit ;

Banquiers—La Banque Nationale ;

Solliciteurs—H. Lapierre et G. Taillon. Fers. ;

Inspecteur—M. Pierre Marier, entrepreneur.

[stamp] ...OTHE... QUEBEC